

Centre Aquatique

📍 3 rue Puichaud Julienne à Moncoutant-sur-Sèvre

✉ 27 boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex

☎ 05 49 72 80 61

💻 centresaquatiques@agglo2b.fr



Plan d'Organisation de la Surveillance des Secours POSS

Avril 2020



En référence à l'arrêté du 16 juin 1998
relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours
dans les établissements de natation et d'activité aquatiques d'accès payant.
J.O. du 1er août 1998
Code du sport : Article A.322-12 à A.322-17, Article D.322-16 Annexe III-10

PROPRIETAIRE et EXPLOITANT :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE

Directeur :

Maxence LEFEBVRE

maxence.lefevre@agгло2b.fr

Fréquentation Maximale journalière :

270 usagers aux bassins

Fréquentation Maximale Instantanée :

150 usagers aux bassins

Table des matières

1/ Installation-Equipement-Matériel.....	4
Description des Installations.....	4
Identification du matériel de secours.....	5
Identification des moyens d’alerte.....	6
2/ Fonctionnement général de l’établissement.....	7
Périodes et horaires d’ouverture.....	7
Fréquentation.....	7
3/ Organisation de la surveillance au bassin.....	8
Personnels de surveillance.....	8
Autres personnels.....	8
Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2).....	8
Dispositifs de surveillance aquatique.....	9
Mesures de prévention primaire.....	10
5/ Organisation interne des secours.....	12
Démarche de base.....	12
Processus d’intervention (annexe 7) / cas particulier (annexe 7 bis).....	12
Accident à caractère spécifique.....	13
6/ Diffusion et évolution du document.....	14
Diffusion.....	14
Evolution.....	14
7/ Annexes.....	15

1/ Installation-Equipement-Matériel

Description des Installations

Espace Aquatique.

BASSINS	Larg. & Long	Surface (m2)	Prof. Mini	Prof. Maxi	Volume (m3)
SPORTIF	10x25 m	250	0.80m	2.00m	350

Zone Infirmerie, bureau MNS et local matériel :

Elle est composée :

- ❖ D'une infirmerie avec sanitaire
- ❖ D'un bureau MNS
- ❖ D'un vestiaire personnel avec douche
- ❖ D'un local pédagogique

Zone Accueil et Vestiaires :

Elle est composée :

- ❖ D'un hall d'entrée
- ❖ De vestiaires (hommes, femmes et collectifs)
- ❖ De douches et de sanitaires

Zone Technique :

Elle est composée :

- ❖ D'un local technique
- ❖ D'une chaufferie à bois
- ❖ D'un local de rangement
- ❖ D'un local CTA
- ❖ D'une réserve de copeaux de bois

Plan d'ensemble des installations (cf annexe1) comprenant :

- ❖ La situation des bassins et des équipements
- ❖ La situation des accès de secours et leur cheminement
- ❖ La situation des issues de secours
- ❖ L'emplacement du matériel de sauvetage (perches)
- ❖ L'emplacement du matériel de secours
- ❖ L'emplacement de l'infirmierie
- ❖ L'emplacement des moyens d'alerte des secours extérieurs
- ❖ L'emplacement des commandes d'arrêt des pompes de recyclage et des pompes d'animation.
- ❖ L'emplacement du stockage des produits chimiques
- ❖ Les postes et les zones de surveillance aquatique

Identification du matériel de secours

Lot de matériel de secours (annexe 3)

Identification des moyens d'alerte

- ❖ 2 téléphones à liaison extérieure et intérieure :



- ❖ Penser à faire le zéro avant de numéroté pour appeler vers l'extérieur.

Postes intérieurs à contacter	Numéro à composer en interne	Type de poste
Accueil/Caisse	1610	Fixe
Bassin (MNS)	1611	Sans fil

Services d'urgence	Numéro à composer	Objet
S.A.M.U.	« 0 »15	Urgences médicales & conseils
POMPIERS	« 0 »18	Autres problèmes
GENDARMERIE	« 0 »17	Troubles à l'ordre public
SOS	« 0 »112	Appels d'urgence dans l'Union Européenne
SOS	« 0 »114	Urgence dans l'Union Européenne (fonctionne par SMS)
S.A.M.U. social	« 0 »115	Numéro d'urgence pour l'hébergement (ex : SDF,...)

Les surveillants peuvent disposer chacun d'un sifflet pour la diffusion des alertes sur l'espace bassins.

- ❖ 4 Talkie-walkie présents sur l'établissement pour les liaisons en interne (bassin, accueil entretien). Les techniciens étant joignables par téléphone.
- ❖ 1 téléphone « rouge » à liaison direct avec les secours se trouve dans le bureau MNS.

2/ Fonctionnement général de l'établissement

Périodes et horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement sont établis par période selon la programmation des différents types d'utilisateurs : public, scolaires, animations, groupes constitués et associations.

Périodes:

Hormis une fermeture technique annuelle, l'établissement est ouvert à l'année selon trois périodes :

- ❖ Période scolaire
- ❖ Période de petites vacances (zone A)
- ❖ Période estivale

Horaires d'ouverture au public :

Annexe 8

Fréquentation

La FMI est comptabilisée informatiquement par le passage de la clientèle aux tripodes et permet d'avoir un visuel précis à l'instant « T » de la fréquentation maximale instantanée.

Fréquentation annuelle (2019) : 16239 usagers

Fréquentation maximale journalière (année de référence 2019) :

- ❖ En période scolaire 205 baigneurs
- ❖ En période de petites vacances 74 baigneurs
- ❖ En période estivale 198 baigneurs

Moments prévisibles de forte fréquentation :

- ❖ En mai et juin : le samedis après-midi et dimanches par temps chaud
- ❖ Durant la période estivale : les après-midi par temps chaud

3/ Organisation de la surveillance au bassin

Personnels de surveillance

Plan de travail :

Un plan de travail actualisé fixe le nombre et la qualification des personnels affectés à la surveillance en fonction des différents types de fréquentation et de la réglementation en vigueur.

Ces personnels sont titulaires d'un diplôme conférant le titre de *maître-nageur sauveteur*. Ils peuvent être assistés par des Sauveteurs Aquatique (SA), par exemple, des personnels titulaires du *Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (Art D322-13 du code du sport)*.

Autres personnels

Tous les personnels attachés à l'établissement renforcent l'équipe des MNS et sauveteurs aquatiques lors des interventions importantes : agents d'accueil, agents de maintenance, chef d'établissement.

Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2)

Zones de surveillance :

❖ Zone bassin sportif (Zone 1)

La zone est constituée par le bassin sportif, les plages qui l'entourent et l'accès à la terrasse et pelouse extérieur.

Postes de surveillance :

- ❖ Poste 1 : Surveillance mobile de la zone bassin sportif

Aucun poste n'est fixe sur la zone impartie pour permettre au MNS d'adapter sa position et d'intervenir selon les besoins et les contraintes. (annexe1).

Lorsque des rotations de postes sont effectuées, les MNS s'engagent à maintenir la surveillance. Les MNS effectuent quand celle-ci est possible, une rotation régulière, dans le but de rompre la monotonie et ils veilleront à maintenir une surveillance constante sur chaque zone de baignade en fonction de la fréquentation et du dispositif adopté.

Dispositifs de surveillance aquatique

La surveillance doit être assurée par les MNS/Sauveteurs Aquatique en poste (selon planning) de manière constante, exclusive, vigilante et active.

Dispositif de base :

Un MNS/Sauveteurs Aquatique sur la zone aquatique (Zone 1). Il adapte sa surveillance (fixe ou mobile) en fonction de la fréquentation (public ou scolaire).

Les MNS et Sauveteurs Aquatique sont responsables à leur poste de leur zone. Ils disposent d'un moyen d'alerte approprié et portent une tenue permettant leur identification.

Dispositif renforcé :

Lorsque la fréquentation maximale instantanée dépasse 100 personnes sans excéder 150 personnes ou lorsque qu'une animation particulière pouvant générer des risques supplémentaires et un manque de visibilité est mise en place (ex. structure gonflable sur l'eau...), ou encore sur certains temps scolaire, le dispositif de base est renforcé d'un MNS ou Sauveteurs Aquatique, polyvalent pour l'ensemble des zones ouvertes.

Le MNS/Sauveteurs Aquatique polyvalent :

- Renforce la surveillance sur l'ensemble des zones selon les risques localisés.
- Prend en charge un groupe scolaire.
- Remplace un MNS sur sa zone pour permettre une continuité de la surveillance (soins, etc...).

A l'appréciation des MNS/SA, un dispositif peut évoluer en fonction de la possibilité ou non de maintenir une surveillance de qualité.

Avant l'ouverture de l'établissement :

❖ Les agents techniques :

- Préparent les installations sur le plan du traitement de l'eau et vérifient le bon fonctionnement des installations techniques.
- Sortent et nettoient le robot du bassin.
- Nettoient les lignes de flottaison des bassins selon une périodicité établie.

❖ Les agents d'accueil et entretien :

- Mettent en service le système de gestion des flux de fréquentation.
- Préparent les installations sur le plan de l'hygiène
- Vérifient la présence des surveillants avant d'ouvrir l'établissement.

❖ Les MNS/Sauveteurs Aquatique :

- Vérifient l'état du matériel de secours (notamment la matériel de réanimation) et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord (annexe 4).
- Contrôlent la téléphonie interne et externe et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord.
- Répertorient les effectifs des différents groupes (scolaire, activité...) dans le journal de bord, avec signature pour les scolaires, centres et associations.
- Contrôlent l'état général des bassins et des équipements.
- Une fois par semaine contrôlent visuellement l'état des grilles de fond, le contenu de l'infirmerie et du sac d'intervention, les structures gonflables éventuelles... (annexe 3)
- S'assurent que toutes les sorties de secours sont dégagées et qu'aucun matériel n'empêche l'évacuation de l'établissement.

A la fermeture de l'établissement

❖ Les agents d'accueil et d'entretien

- surveillent la bonne sortie des clients entre les vestiaires et le hall d'accueil.
- Mettent hors service le système de gestion des flux de fréquentation.
- S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires en complément des MNS/SA.

❖ Les MNS/Sauveteurs Aquatique :

- S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires.
- Vérifient la fermeture de tous les accès à l'établissement.
- Rangent le poste de secours.
- Surveillent la bonne sortie de tous clients.
- Ferment les portes d'accès aux bassins.

A l'ouverture et à la fermeture de l'établissement, chaque personnel s'assure en complément sur sa zone de travail du verrouillage et du déverrouillage des accès (issues de secours, grilles, portes et fenêtres).

5/ Organisation interne des secours

Démarche de base

Les MNS/Sauveteurs Aquatique/Animateurs Forme (garant de la sécurité du public dans l'établissement) préviennent les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers et portent assistance aux personnes en danger :

- ❖ Ils prennent toutes précautions utiles pour eux-mêmes et les tiers de manière à éviter l'aggravation d'un accident ou d'un sinistre ;
- ❖ Ils coordonnent les secours internes et déclenchent si nécessaire l'intervention des secours extérieurs ;
- ❖ Ils pratiquent les gestes de premiers secours et prodiguent les soins appropriés à l'état des victimes ;
- ❖ En fin d'intervention :
 - Ils rendent compte au chef d'établissement ou, à défaut, au directeur général adjoint (DGA), au directeur général des services (DGS).
 - Ils établissent une fiche bilan (annexe 5) et un rapport détaillé en cas d'évacuation vers des services extérieurs précisant les coordonnées de la victime, celles des témoins et des tiers présumés responsables, la circonstance, la nature des blessures, les soins effectués et le mode d'évacuation.

Les autres agents :

- ❖ Avertissent les MNS/Sauveteurs Aquatique lorsqu'ils sont eux-mêmes témoins d'un accident ;
- ❖ Se mettent à la disposition des MNS/Sauveteurs Aquatique pour fournir l'aide requise (évacuation des bassins, apport du matériel de secours...)
- ❖ Appellent les secours extérieurs si un MNS/Sauveteurs Aquatique le demande ;
- ❖ Accueillent et guident les secours extérieurs.

Processus d'intervention (annexe 7) / cas particulier (annexe 7 bis)

On trouvera ici une présentation (en annexe 7) des procédures d'interventions à adopter en fonction du nombre de personnel présent.

Figure également (en annexe 7 bis) l'adaptation des gestes de secourisme sur des cas particuliers comme durant une période d'épidémie/pandémie.

Incendie

- ❖ Déclencher l'alarme interne et ouvrir les trappes de désenfumage
- ❖ Contacter ou faire contacter les sapeurs-pompiers (018)
- ❖ Evacuer la clientèle selon le plan d'évacuation (annexe 9)
- ❖ Attaquer le foyer au moyen des extincteurs disponibles sur la zone sans prendre de risques.

Baigneur prisonnier d'une bouche de reprise des eaux

- ❖ Arrêter les pompes de recirculation du bassin au moyen des dispositifs d'urgence repérés en annexe 1.
- ❖ Soustraire le baigneur du bassin.
- ❖ Prodiguier les soins appropriés à l'état de la victime.

Dégagement gazeux de produits toxiques

- ❖ Interdire l'accès à la zone concernée, avertir le responsable technique de la piscine et alerter les sapeurs-pompiers (018). Si des émanations toxiques se propagent à l'intérieur des bâtiments, ouvrir et faire ouvrir les trappes de désenfumage et les issues de secours et arrêter la centrale de traitement d'air en appuyant sur le dispositif d'arrêt d'urgence repéré en (annexe 1).
- ❖ Evacuer les usagers selon le plan d'évacuation (annexe 9)

En cas de danger persistant, faire évacuer la zone, voire l'établissement, en guidant les personnes vers les sorties de secours jusqu'au point de rassemblement et vérifier qu'il ne reste plus aucune personne dans l'établissement.

6/ Diffusion et évolution du document

Diffusion

Tous les personnels de l'établissement sont destinataires d'une copie actualisée du présent document.

Le document et ses évolutions font l'objet d'une diffusion commentée, soit lors d'une réunion de service, soit lors de l'accueil administratif des agents nouvellement recrutés.

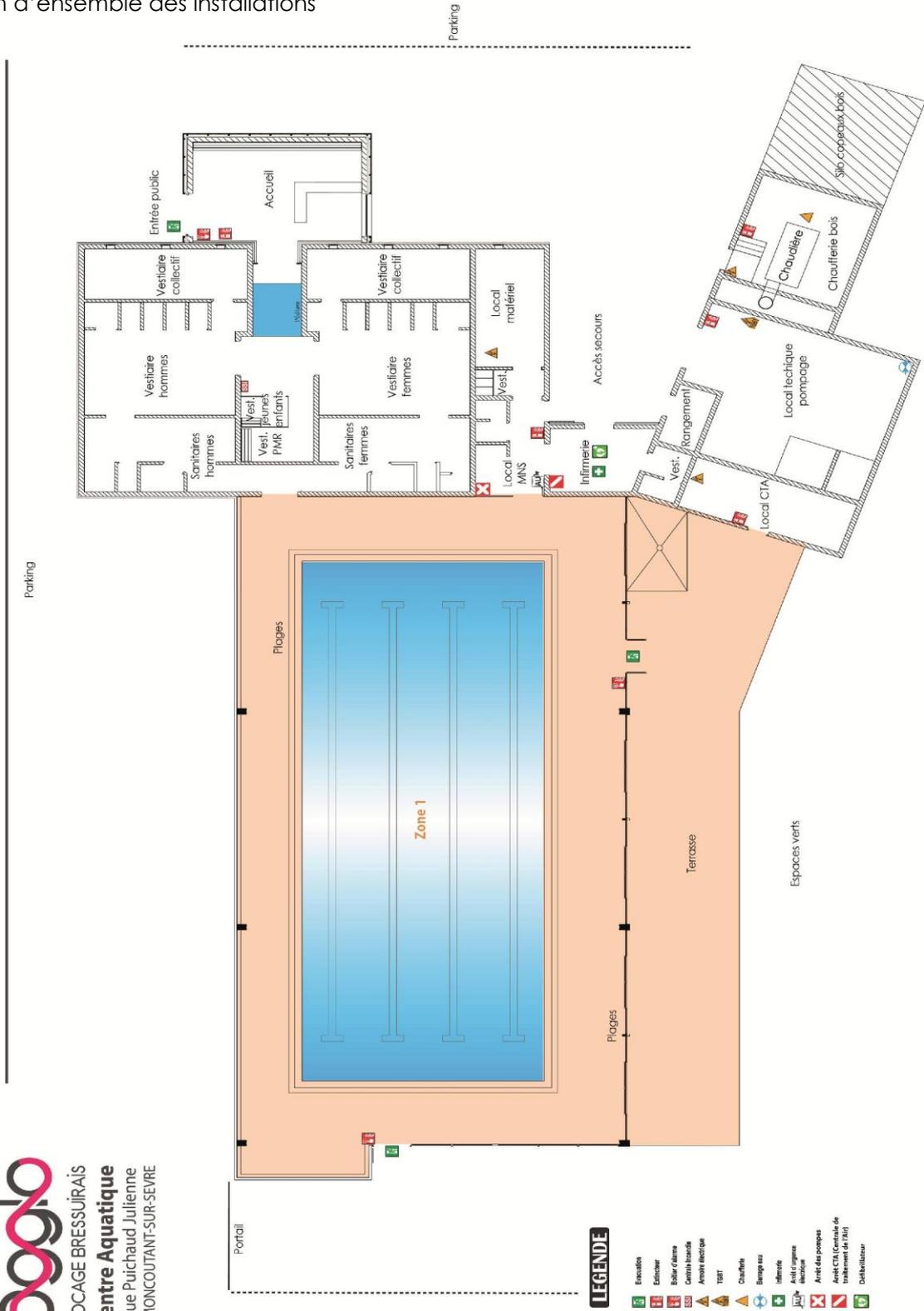
Le chef d'établissement s'assure que tous les agents sont en mesure d'appliquer les procédures qui les concernent. Des exercices périodiques de mise en place du présent POSS seront organisés une à deux fois par an.

Evolution

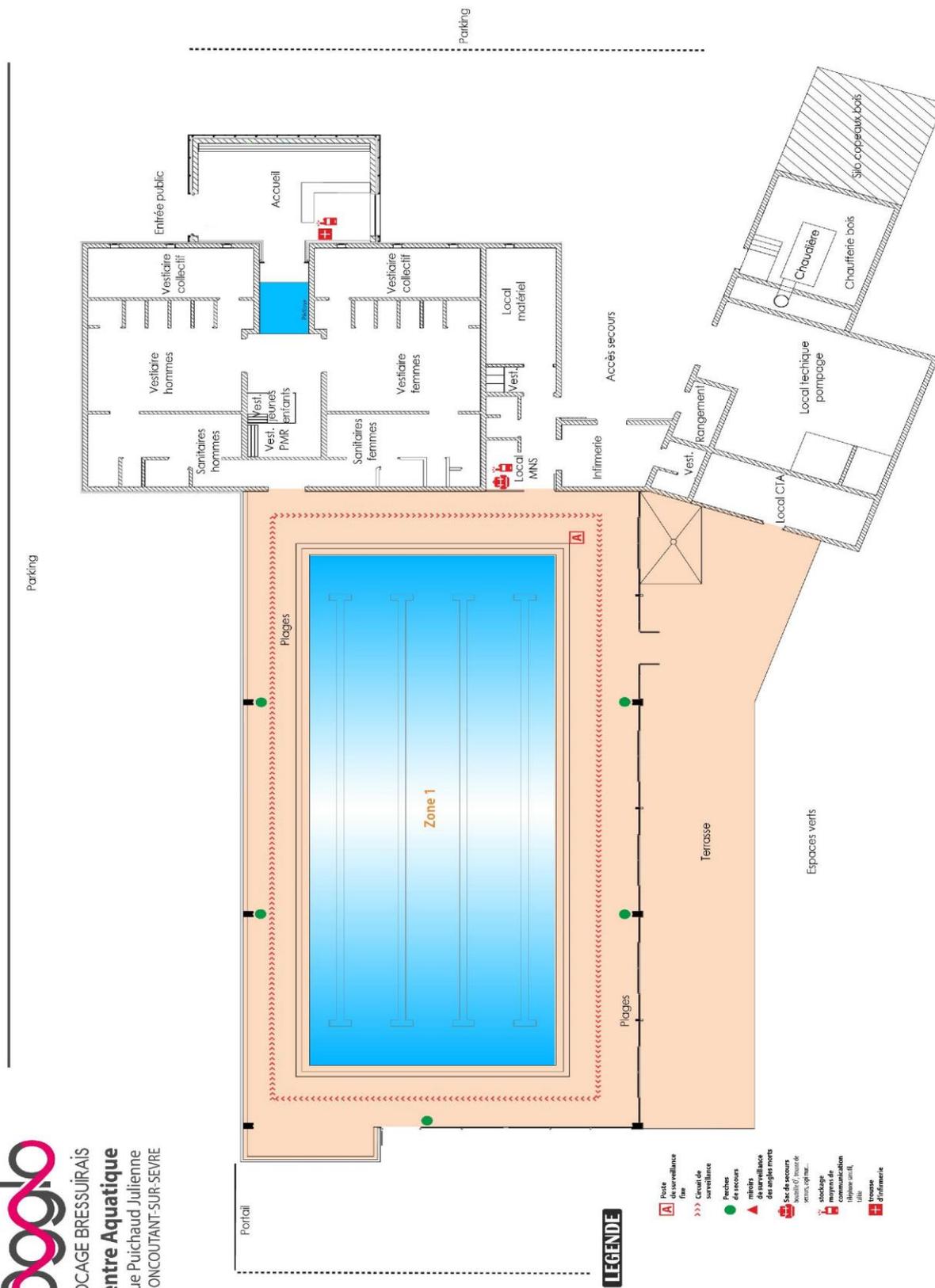
Version	Date	Type de modification
1.0	2015	Création
2.0	2020	Création

Annexe 1 : plan d'ensemble des installations

PLAN D'INTERVENTION



PLAN DE SURVEILLANCE



Annexe 3 : Fiche récapitulatif du matériel de secours

RECAPITULATIF MATERIEL DE SECOURISME	
LOTS	DESIGNATION
PROTECTION SECURITE HYGIENE	Gants à usage unique taille M
	Gants à usage unique taille L
	Gants à usage unique tailleXL
	Couverture isotherme
	Solution hydro-alcoolique
	Sacs DASRI
	Désinfectant de surface
	Papier absorbant
BILAN ET EVALUATION DES FONCTIONS VITALES	Thermomètre auriculaire
	Tensiomètre
	Oxymètre
	Fiches bilan
	Lampe de diagnostic
REANIMATION OXYGENOTHERAPIE	Masques de poche à usage unique insufflateurs pédiatriques (BAVU)
	insufflateurs enfants (BAVU)
	insufflateurs adultes (BAVU)
	Canules oropharyngées - jeu complet
	Masques à inhalation enfants
	Masques à inhalation adultes
	Bouteille d'oxygène
	Aspirateur de mucosité
	Sondes pour aspirateur de mucosité
	Défibrilateur semi automatique
	Paire d'électrodes
HEMMORAGIES ET PLAIES	Garrot tourniquet
	Coussin hémostatique (CHUT)
	Compresses stériles
	Pansements individuels de différentes tailles
	Bandes extensibles
	Rouleau adhésif
	Drap stérile pour brûlures
DESINFECTION ET AUTRES	Solution antiseptique
	Solution sérum physiologique
	Compresses de froid instantané à usage unique
IMMOBILISATION ET TRAUMATISMES	Echarpes en toile
	Jeu d'attelles
	Colliers cervicaux réglables enfant
	Colliers cervicaux réglables adulte
	Plan dur avec immobilisateur de tête
	Table ou lit de soin
ACCUEIL VICTIME ET TRANSPORT DE MATERIEL	Couverture bactériostatique
	Brancard rigide
	Sac de transport du matériel d'urgence
	Eau + Gobelets
	Sucre
DIVERS	Paire de ciseaux
	Pince à écharde
	Rouleau de ruban de balisage
Matériel de sauvetage	perches

Annexe 4 : Fiche de contrôle hebdomadaire

FICHE DE CONTRÔLE MATERIEL DE SECOURISME / INFIRMERIE				
Date de contrôle:				
LOTS	DESIGNATION	Stock disponible	Stock plancher	A pourvoir
PROTECTION SECURITE HYGIENE	Gants à usage unique taille M			
	Gants à usage unique taille L			
	Gants à usage unique tailleXL			
	Couverture isotherme			
	Solution hydro-alcoolique			
	Sacs DASRI			
	Désinfectant de surface			
	Papier absorbant			
BILAN ET EVALUATION DES FONCTIONS VITALES	Thermomètre auriculaire			
	Tensiomètre			
	Oxymètre			
	Fiches bilan			
	Lampe de diagnostic			
REANIMATION OXYGENOTHERAPIE	Masques de poche à usage unique			
	insufflateurs pédiatriques (BAVU)			
	insufflateurs enfants (BAVU)			
	insufflateurs adultes (BAVU)			
	Canules oropharyngées - jeu complet			
	Masques à inhalation enfants			
	Masques à inhalation adultes			
	Bouteille d'oxygène			
	Aspirateur de mucosité			
	Sondes pour aspirateur de mucosité			
	Défibrillateur semi automatique			
	Paire d'électrodes			
HEMMORAGIES ET PLAIES	Garrot tourniquet			
	Coussin hémostatique (CHUT)			
	Compresse stériles			
	Pansements individuels de différentes tailles			
	Bandes extensibles			
	Rouleau adhésif			
	Drap stérile pour brûlures			
DESINFECTION ET AUTRES	Solution antiseptique			
	Solution sérum physiologique			
	Compresse de froid instantané à usage unique			
IMMOBILISATION ET TRAUMATISMES	Echarpes en toile			
	Jeu d'attelles			
	Colliers cervicaux réglables enfant			
	Colliers cervicaux réglables adulte			
	Plan dur avec immobilisateur de tête			
	Table ou lit de soin			
ACCUEIL VICTIME ET TRANSPORT DE MATERIEL	Couverture bactériostatique			
	Brancard rigide			
	Sac de transport du matériel d'urgence			
	Eau + Gobelets			
	Sucre			
DIVERS	Paire de ciseaux			
	Pince à écharde			
	Rouleau de ruban de balisage			

(x): quantité adaptée à l'activité du poste de secours

Annexe 5 : Journal de bord et contrôle quotidien

JOURNAL DE BORD			
DATE:			
OUVERTURE:	h	FERMETURE:	h
MNS:		MNS:	
MNS:		MNS:	
Contrôle des analyses:			
Gpes: (nom, type, nbre, encadrement, nom et sign du resp., epileptiques)			
Interventions et commentaires:			
O ₂	bars		
O ₂ secours	bars		
DSA	en fonction	H.S.	
Date péremption électrodes			
Date péremption batterie			
Test téléphone	en fonction	H.S.	
Test Talkie	en fonction	H.S.	
Vérification visuelle mensuelle			
	Date	MNS	Agent
Grilles de fond			

ANALYSE DES PLAINTES

P	Provoqué par					
Q	Qualité du trouble					
R	Région atteinte					
S	Sévérité du trouble	NULLE	FAIBLE	MOYENNE	FORTE	INSUPPORTABLE
T	Temps de la plainte					

RECHERCHE DES ANTECEDENTS

M	Maladie / malaise ?	
H	Hospitalisation ?	
T	Traitement ?	
A	Allergie ?	

Nom du médecin traitant :

RECHERCHE DE SIGNES VISIBLES

Trouble de la parole / Expression faciale	OUI / NON	Perte d'urine / de selle	OUI / NON
SURVEILLANCE	...h...	...h...	...h...
Conscience			
Ventilation			
Circulation			
Autre paramètre			

GLASGOW	Réactions	Score	..h..	..h..	..h..	..h..	..h..	Observations
Ouverture des yeux	Spontanée	4						
	Au bruit, à la parole	3						
	A la douleur	2						
	Absente	1						
Réponse verbale	Normale	5						
	Confuse	4						
	Inappropriée	3						
	Incompréhensible	2						
Réponse motrice	Absente	1						
	A la commande	6						
	Localisée adaptée	5						
	Réaction d'évitement	4						
	Flexion	3						
	Extension	2						
	Nulle	1						
	RESULTAT	15						

INTERVENANT : NOM PRENOM SIGNATURE

Annexe 7 : Processus d'intervention en cas d'accident

Pas de MNS/SA	1 MNS/SA	2 MNS/SA	1 MNS/SA – 1 agent ou plus	2 MNS/SA – 1 agent ou plus
Agent(s) :	1- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.	1** MNS ou SA :	MNS :	1** MNS :
1- Prévenir ou faire prévenir les secours.	2- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2 nd MNS.	1- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2 nd MNS.
2- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	3- Effectuer un bilan et débiter les gestes d'urgence.	2- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	2- Faire prévenir un agent.	2- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.
3- Effectuer un bilan et débiter les gestes de premiers secours.	4- Charger un personne fiable de fournir l'aide requise, d'appeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut le MNS alerte lui-même les secours)	3- Effectuer un bilan et débiter les gestes de premiers secours.	3- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	3- Effectuer un bilan et débiter les gestes d'urgence.
4- Charger un personne fiable de fournir l'aide requise, de rappeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut l'agent s'en occupe lui même).		4- Transmettre le bilan au 2 nd MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	4- Effectuer un bilan et débiter les gestes d'urgence.	4- Transmettre le bilan au second MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention
		2nd MNS ou SA:	5- Transmettre le bilan à l'agent, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	2nd MNS :
		1- Faire évacuer les bassins ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	Agent(s) :	1- Faire évacuer la bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.
		2- Prendre connaissance du bilan et appeler les secours extérieurs.	1- Faire suspendre les entrées et se mettre à la disposition du MNS pour fournir l'aide requise.	2- Prévenir ou faire prévenir un agent.
		3- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.	2- Aider à l'évacuation du bassin ou de la zone concernée.	3- Prendre connaissance du bilan et le transmettre au secours extérieurs.
		4- Charger une personne fiable d'accueillir et de guider les secours.	3- Sur demande du MNS, appeler les secours et leur transmettre le bilan.	4- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.
			4- Apporter le matériel de secours au MNS.	Agent(s) :
			5- Accueillir et guider les secours.	1- Faire suspendre les entrées et se mettre à disposition des MNS pour fournir l'aide requise.
				2- Aider à l'évacuation des bassins.
				3- Accueillir et guider les secours.

Annexe 7 bis : Adaptation des gestes de secours en cas d'épidémie/pandémie

Les méthodes d'intervention secouriste des plans d'organisation de surveillance et des secours sont revues en vue d'insérer les dispositions ci-dessous conformément aux recommandations de l'ILCOR comme suit:

1. Face à une victime inconsciente, le sauveteur secouriste recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche ou du nez de la victime.
2. Face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique uniquement les compressions thoraciques. Il n'effectue pas de bouche à bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur restent inchangées.
3. Face à un enfant ou un nourrisson en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique les compressions thoraciques et le bouche à bouche. Le sauveteur secouriste sera équipé d'un « pocket mask » avec valve anti-retour et d'écran facial à destination de la victime. C'est deux protections garantiront la sécurité des sauveteurs secouristes.
4. Durant les autres soins, le port du masque, d'une visière de protection et de gants sont obligatoires. La personne soignée sera également équipée d'une visière voire d'un masque pendant les soins autres que RCP.

En cas d'intervention sur une personne en détresse :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera privilégiée pour les cas de suspicion de noyade avéré. Pour les autres, il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées tubes de sauvetage, ces éléments permettant de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.
- Le surveillant aura à sa disposition un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté, il devra le mettre avant d'intervenir dans l'eau.

Un exercice de mise en œuvre du POSS intégrant les adaptations ci-dessus sera mis en place sur chaque site avec la participation d'un collectif « sécurité sanitaire » (formateur premiers secours, pompiers, personnel de santé...).

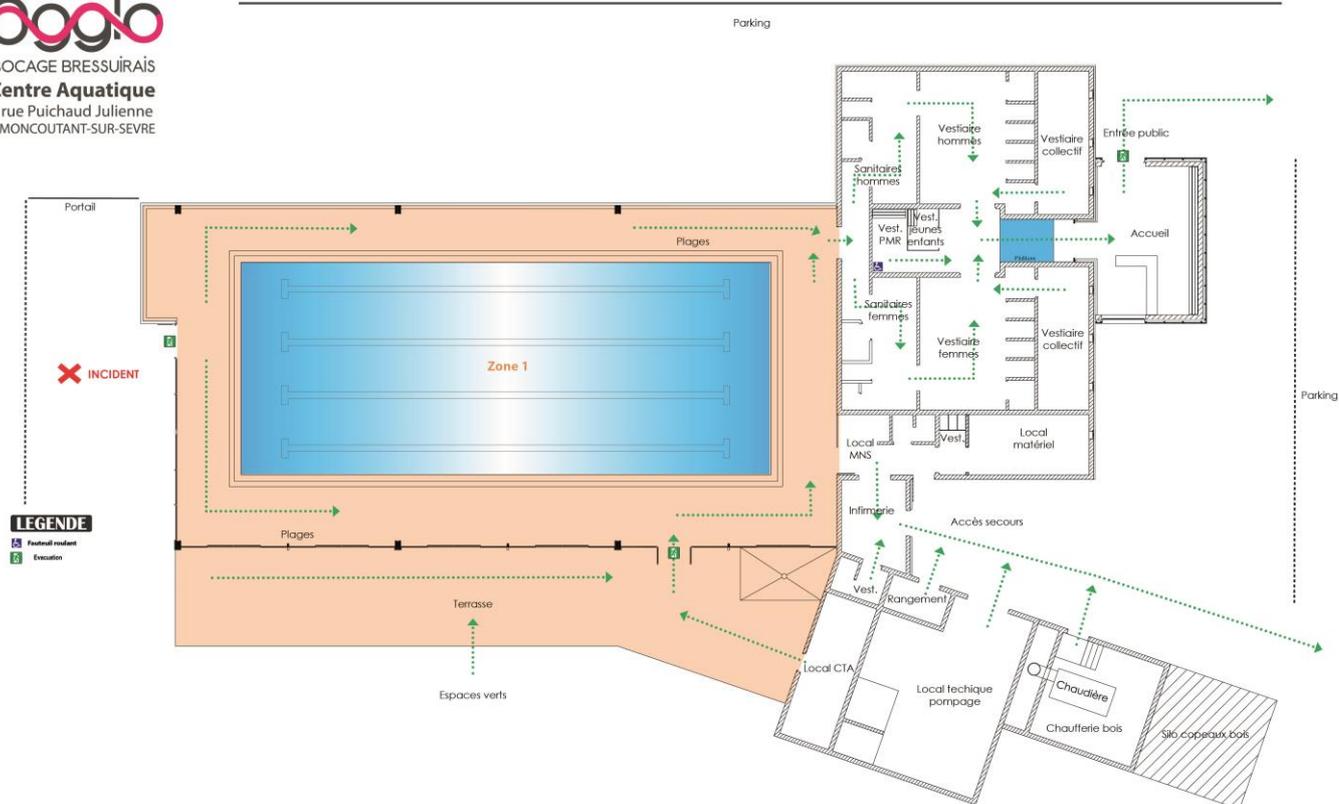
Annexe 9 : Plan d'évacuation

Dispositif Principal :

Ce dispositif sera utilisé lorsqu'un incident survient côté bassin sportif. Dans ce cas, les usagers seront dirigés vers le parking côté accueil.

- ❖ **Rôle du guide file :** Celui-ci sera assuré par l'agent d'accueil /entretien, qui guidera les utilisateurs vers la sortie
- ❖ **Rôle du Serre file :** Celui-ci sera assuré par les MNS / SA présent, qui se chargeront de vérifier l'évacuation complète de chaque zone de l'établissement.

PLAN D'EVACUATION 1

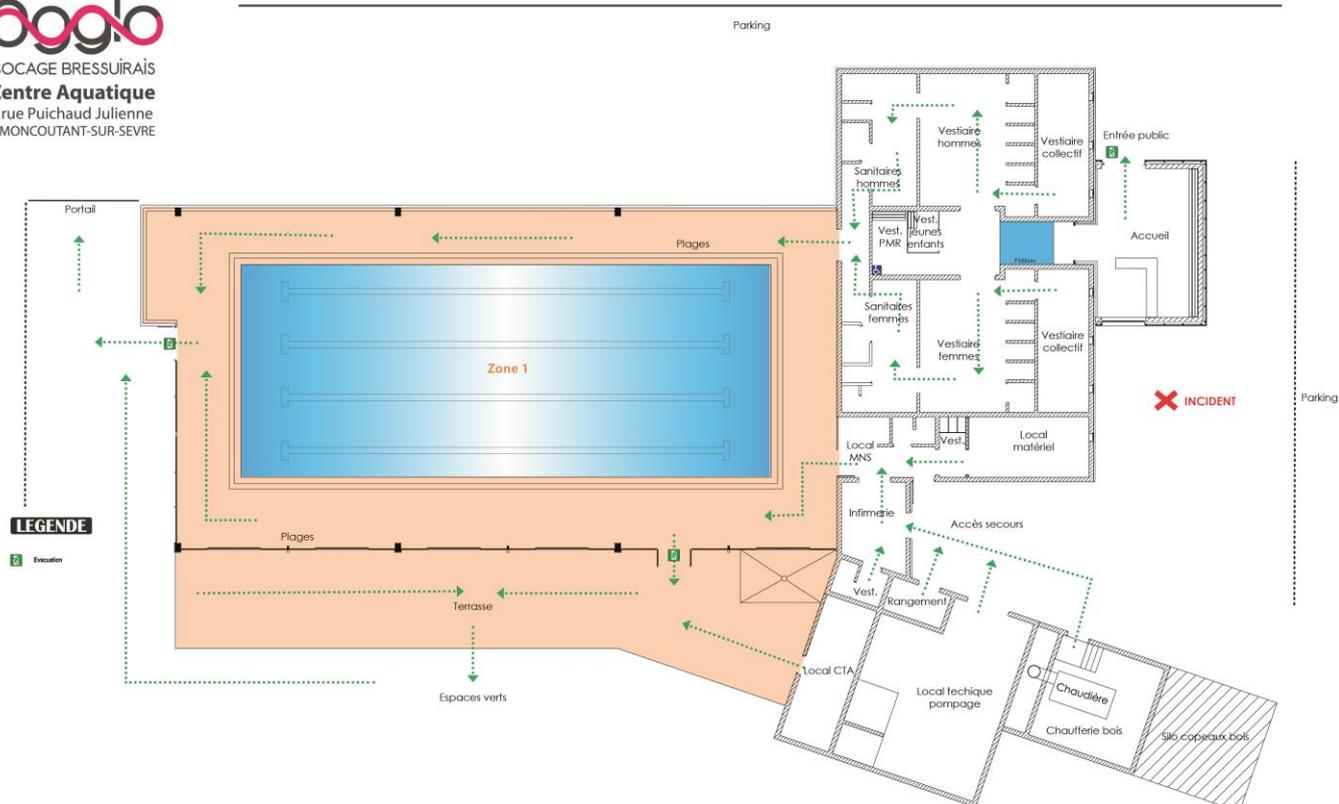


Dispositif Secondaire :

Ce dispositif sera utilisé lorsqu'un incident survient côté accueil / vestiaires. Dans ce cas, les usagers seront dirigés vers le parking côté bassin sportif en passant par l'espace vert.

- ❖ **Rôle du guide file :** Celui-ci sera assuré par les MNS / SA présent, qui guideront les utilisateurs vers la sortie
- ❖ **Rôle du Serre file :** Celui-ci sera assuré par l'agent d'accueil /entretien qui se chargera de vérifier l'évacuation complète de chaque zone de l'établissement.

PLAN D'EVACUATION 2





Agglomération du Bocage Bressuirais

27, boulevard du Colonel Aubry - BP 90 184

79 034 Bressuire Cedex

05 49 81 19 00 - contact@agglo2b.fr - www.agglo2b.fr
